

Conseil d'administration de Nantes Université du 17 octobre 2025
Compte rendu de la liste
«Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche»

Compte rendu rédigé par les élu-es de la liste «Ensemble...» : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.

La numérotation des points est celle de l'ordre du jour.

1. Informations générales

L'IRT a désigné Damien Guillon directeur du centre Airbus atlantique, comme administrateur.

2. Rapport d'activités du Pôle Humanités

Ce point est présenté par Michel Catala (directeur du pôle). Les quatre pôles feront un rapport d'activités. Michel Catala rappelle qu'il y a 18 mois, il présentait sa candidature.

Présentation :

Dans le pôle : 5 composantes (FLCE, HHA, IGARUN, Lettres et langages, psychologie), plus de 250 formations proposées, 11 laboratoires, 7518 étudiant-es (72 % de femmes) et 535 agent-es.

Auprès de Michel Catala, la direction est composée de 4 directeur-trices adjoint-es (formation, recherche, relations internationales, vie étudiante).

Le pôle est l'héritier de la fac de lettres fondée en 1965. Beaucoup de services supports sont partagés, ils sont nombreux : 12 services représentant 71 BIATSS. Les services polaires mutualisés existent parfois depuis longtemps (scolarité, pôle financier).

Le conseil de pôle est composé de 29 membres se réunissant toutes les 6 semaines.

Le travail est aussi organisé avec des conférences statutaires : conférence des directeurs de composantes et conférence des directeurs de structures de recherche.

Il y a aussi 5 commissions consultatives (dont finances), 2 commissions partagées avec le Pôle Sociétés représentant les UFR du campus Tertre : commission des locaux, commission prévention.

Le fonctionnement du pôle demande beaucoup de négociations.

Stratégie, objectifs, actions :

7 priorités (correspondant aux domaines sur lesquels la mutualisation polaire peut amener des choses complémentaires) en 23 objectifs

1. améliorer la qualité de vie au travail,
2. favoriser la réussite et l'insertion
3. parfaire et rendre visible l'organisation
4. accompagner le développement de recherche
5. ouvrir et valoriser les productions scientifiques et pédagogiques
6. développer l'international
7. développer les pratiques artistiques et culturelles

5 points de réussite

1. la stabilisation de la direction et des équipes du pôle
2. une solidarité réelle (par ex autour du budget 2026)

3. le suivi de l'audit «déploiement des maquettes»
4. le suivi de l'audit «salles» (problèmes de disponibilités des salles)
5. L'accompagnement du nouveau service RH (par ex dans révision des effectifs)

2022, 23, 24 : les problèmes de mise en place des maquettes ont été importants avec un calendrier contraignant (qui est nécessaire pour le fonctionnement de la scolarité commune). Il y a eu de fortes tensions entre les équipes enseignantes et les services de la scolarité.

La communication interne pour les personnels dans le pôle a été améliorée avec la mise en place d'une newsletter, d'un intranet, d'évènements pour développer la convivialité et les réseaux entre les métiers. L'accompagnement des étudiants a aussi constitué une réalisation importante avec des AAP pour des projets portés par les étudiants (et personnels), l'amélioration de l'accueil via l'organisation d'Olympiades. L'accompagnement de l'offre de formation (l'amélioration de la visibilité et de l'attractivité en Master notamment), le développement de la formation continue, l'évolution des méthodes d'évaluation et le développement de l'internationalisation sont les enjeux des années à venir.

Il y a aussi des points à travailler : comment diffuser et encourager l'innovation? Comment favoriser les projets Arts/Culture avec les Beaux-Arts et l'école d'architecture? Sur le plan fonctionnel, il faut encore travailler sur comment articuler les 3 niveaux : central/pôles/composantes?

Ensemble : dans les conseils de pôle, qui représente les autres pôles?

Comment travaillez-vous entre les pôles? Les LSHS sont aussi dans les IUT, comment l'interdisciplinarité se fait-elle?

Réponse : le représentant d'un autre pôle est le directeur du pôle Sociétés (le lien est très fort avec le pôle Sociétés). Le travail interpolaire fonctionne naturellement. Il y a des formations partagées avec d'autres pôles et un axe SHS en recherche.

NUD : La légitimité du pôle n'est pas contestée, les collaborations entre disciplines sont assez naturelles et le pôle permet de formaliser des espaces de rencontre. Cela va dans le bon sens. Le fonctionnement peut être amélioré sur la question de la scolarité et les liens avec les composantes.

Ensemble : les tensions que vous avez mentionnées, qui ont été très importantes entre les UFR et le service de la scolarité sont-elles complètement réglées? Les collègues avaient alerté sur le manque de collègues titulaires pour pérenniser des fonctions fondamentales, comment cela a-t-il évolué?

Réponse : l'interopérabilité est nécessaire, il faut toujours de la concertation et ce n'est pas toujours facile. Il faut restaurer les liens entre la scolarité et les UFR : il y avait beaucoup de crispations. Il fallait apaiser et le travail est en cours et est très progressif. Le positionnement de titulaires à la scolarité est favorisé pour stabiliser, mais les candidats sont difficiles à trouver. C'est un effort de limiter le *turn over* des personnels. Cette stabilisation des personnels est fondamentale. Les efforts sont portés sur la révision des effectifs BIATSS en ciblant par exemple les postes sur la FLCE où il y a un gros turnover.

NUD : Quel sont le positionnement du pôle et sa place dans le projet de l'I-site?

Réponse : les entrées I-site ne sont pas évidentes pour le pôle, mais des labos de psychologie et géographie ont des entrées naturelles qui se font bien sur la santé ou l'industrie du futur. Le directeur est conscient du problème, mais se fait moins naturellement que pour d'autres.

NUD : Pour rendre l'interdisciplinarité possible, il faudra réfléchir autrement que pour NEXT. L'université Aix-Marseille par ex a un Idex sur la mer qui implique directement les SHS.

3. Stratégie européenne et internationale de Nantes Université

La présidente précise que l'établissement n'a jamais formalisé cette stratégie.

L'élaboration d'une stratégie se fait au niveau de l'EPE (établissement expérimental). Elle n'a pas vocation à se substituer aux actions interpersonnelles des composantes. Le cadrage du CoS (comité d'orientation stratégique) a eu lieu en décembre 2024. Janvier 2026 : le document final sera terminé. Le format a été inspiré des documents d'autres établissements.

Le point est présenté par Isabelle Richard, VP Europe et International.

La structuration proposée est faite autour de 4 à 5 objectifs principaux, 2 à 5 activités centrales et des partenariats stratégiques clés. La mise en œuvre sera faite en évaluant à des étapes clés.

Objectifs :

- excellence en recherche et formation au service des défis sociétaux
- développer notre modèle d'ouverture d'université ouverte
- s'engager pour développement du multilinguisme et la promotion de la francophonie
- ancrage territorial pour le rayonnement européen et international

L'idée est de développer quelques autres partenariats stratégiques, au-delà de Euniwell. Un partenariat stratégique peut se faire au niveau d'un établissement ou d'une zone géographique restreinte (par ex. Montréal). Une large phase de consultation puis un vote en directoire le 24 novembre et au CA le 19 décembre 2025.

Ensemble : il faut aussi travailler en partant du terrain et des réseaux qui sont créés par les personnels et les équipes pour que la stratégie d'établissement ne soit pas un frein aux partenariats au quotidien.

Réponse : c'est fondamental, il est important de connaître les différents partenariats.

Ce sont les thématiques de l'iSite qui sont développées, donc le génie océanique en priorité. La stratégie est bien discutée avec les établissements composantes.

Ensemble : il peut y avoir des injonctions contradictoires avec la formalisation des procédures Fonctionnaire Sécurité Défense qui limite parfois les partenariats, avec des contraintes sur les départs à l'étranger ou la venue de collègues étranger-es. Les réponses apportées ne sont pas les mêmes suivant les établissements : par exemple, des personnes du CNRS peuvent aller dans des pays dans lesquels les personnels de Nantes Université ne peuvent pas aller, ce qui crée des incompréhensions dans les équipes.

Réponse : cette procédure est obligatoire. Le MESR peut invalider des partenariats.

Il est important de respecter la sécurité des personnels pour leur départ à l'étranger. Nantes Université n'autorise pas les voyages en zone orange ou rouge, car les risques peuvent être réels dans le cadre de déplacements. De la même façon, la réception de délégations internationales est limitée. Elle n'est pas interdite par principe, mais elle fait l'objet de vérification.

4. Stratégie de Nantes Université sur le territoire vendéen

Le point est présenté par Alexandre Ronné, directeur du Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon.

Le développement du pôle yonnais s'est principalement fait au fil de l'eau. Le campus est né en 1991. Les effectifs augmentent, il y a 1700 étudiant-es cette année. L'INSPE, l'IUT, un syndicat mixte avec formation Droit/FLCE sont représentés. Le dialogue est historiquement complexe avec tous les partenaires. Il est important de retisser des liens avec les collectivités, de la part desquelles il y a un fort soutien. L'ESR public est le 1er poste budgétaire de soutien de l'agglomération de La Roche.

Les enjeux analysés :

il y a une surreprésentation des bac+2 dans le département et un déficit à Bac+5 : cela limite les projections des jeunes dans l'ESR. La Vendée souffre d'un fort déficit en professionnel·les de santé,

développer une formation de 1^{re} année de santé favoriserait l'installation de nouveaux professionnels. Il y a un fort besoin d'innovation dans les entreprises, mais un manque de collaborations avec l'Université. Nantes Université a l'ambition de (re)devenir un pôle d'ESR vendéen (une université de proximité) de premier plan.

La stratégie est surtout de développer la proximité et l'inclusion (mieux connaître les publics, travailler sur la relation entre lycées et université, développer l'offre locale, améliorer la qualité de vie), le dynamisme économique et l'innovation (renforcer les liens avec les entreprises et le secteur économique, répondre aux besoins de formation des entreprises, valoriser l'université comme actrice de l'attractivité territoriale, en lien avec le Medef). Le campus de La Roche-sur-Yon, reconnu comme ayant une vie étudiante très agréable et permettant des expérimentations est au cœur de la stratégie.

L'université est un facteur d'attractivité aussi pour le département. Il faut développer la dimension internationale, car il y a actuellement peu d'étudiants internationaux.

Les équipes de BIATSS sont exemplaires par leur investissement, et il veut les remercier. Elles sont volontaires pour développer des formations et des projets à effectif constant, en se réorganisant.

InterAsso : est favorable à la création de la 1^{re} année de santé, mais il est fondamental d'accompagner au plus près les étudiants pour favoriser leur réussite, par exemple par le tutorat, pour permettre les mêmes chances de réussite qu'à Nantes.

Réponse : il ne faut pas que cette LAS soit de deuxième ordre, les étudiant·es vendéen·nes doivent avoir la même qualité d'enseignement qu'à Nantes et de bonnes conditions d'étude. Par exemple, Noctambu est à l'étude à la BU de La Roche.

NUD : le développement de formation avec d'autres pôles sera-t-il étudié?

Réponse : tous les pôles + INSPE sont représentés dans ce campus. Toute la richesse de NU est présente à La Roche-sur-Yon en plus petit. C'est donc un lieu qui sera propice au développement de programmes communs aux différents pôles, par exemple sur les échanges internationaux.

La présidente rappelle que le MESR demande une 1^{re} année de santé dans tous les départements. En Vendée, ce ne sera pas une LAS «suspendue». En termes de coûts, les collectivités locales doivent accompagner ce développement, sinon cela ne sera pas possible.

Ensemble note que le CNRS a mis un poste à l'IREENA. Comment s'organiser pour avoir des enseignants PU/PH sans CHU à La Roche-sur-Yon?

Réponse : le CHD est partie prenante du développement de cette formation de santé.

Arnaud Guével intervient : des enseignants (praticiens hospitaliers) vont être recrutés et sont volontaires pour le mentorat. Les conditions pédagogiques seront les mêmes qu'à Nantes. Les enseignements de santé seront en présentiel et distanciel (pour tous les étudiants santé de NU).

Les enseignements disciplinaires seront en présentiel. Le tutorat va être développé et favorisé.

Union Pirate : Le développement du campus en sortant de Nantes est très intéressant, mais les services du CROUS sont sous-dimensionnés et le logement et l'alimentation sont des points de vigilance forts.

La présidente confirme que la question du logement pour les étudiant·es est importante.

5. Modification du règlement intérieur de Nantes Université

La présidente annonce que le sujet arrive après un mois de discussion ayant permis des amendements. Ce projet tient compte de toutes les contributions proposées dans les conseils.

L'objectif est de débattre. L'actualisation du règlement intérieur (RI) s'intègre dans des processus plus larges et dans le cadre de la situation actuelle sur le campus Tertre, en marge d'AG non déclarées, en face de personnes qui se revendiquent propriétaires du campus. L'impact est très important sur les personnels et les étudiants. La situation n'est pas acceptable pour l'Université. Il faut s'assurer que toutes les opinions s'expriment sur le campus. Un groupe d'étudiants se prétend «police de la pensée» et passe par la violence. Après la conférence de consensus (printemps 2025), il est ressorti le besoin d'un RI plus clair. Il y a une volonté pédagogique derrière le RI, dans la perspective des élections étudiantes fin novembre. La présidente souligne et remercie tous les élu.es qui ont participé à faire évoluer substantiellement le texte.

Prise de parole Ensemble :

Depuis que ce règlement intérieur a été diffusé aux membres des instances, une intersyndicale (FSU, SUD, CGT, FO, Solidaires étudiants, Union Pirate) s'est inquiétée d'articles difficiles à justifier légalement, d'atteintes à la liberté d'expression (qui pourrait avoir des abus!!) et de réunion. Surtout, cette intersyndicale et nos élu.es dans les instances ont demandé une discussion plus sereine en GT pour définir ce que nous voulons collégialement comme règles de bien vivre ensemble.

Madame la présidente, vous avez refusé. Les élus CGT, Sud, FSU et FO ont donc quitté le CSA.

Depuis la semaine dernière, après la motion du laboratoire DCS, qui est d'autant plus forte que ce sont vos collègues juristes qui prennent la parole, nous avons noté les motions des collègues des laboratoires et départements suivants :

- *Le LAMo (vote à une très forte majorité)*

- *Les départements de Lettres classiques, Philosophie et Sciences de l'éducation et de la formation, ainsi que plusieurs membres du département de Lettres Modernes*
- *Le Centre François Viète (UR 1161),*
- *ESO Nantes (UMR CNRS 6590),*
- *Le LETG Nantes (UMR CNRS 6554),*
- *Le CReAAH-LARA (UMR CNRS 6566)*
- *ainsi que des membres du CAPHI (UR 7463)*
- *Le conseil de laboratoire du CENS (UMR CNRS 6520)*
- *Le conseil de l'UFR de sociologie*
- *Le conseil de l'UFR Sciences et Technologies*
- *Le LS2N*
- *Le département d'informatique*
- *L'IGARUN*
- *Des enseignants du département de mathématiques et du laboratoire Jean Leray*
- *Des personnels de l'UFR Staps*
- *Le CREN*

Ces collègues représentent des disciplines très diverses. Nous représentons ici l'intersyndicale et ces collègues qui prennent la parole, car nous considérons toutes et tous que l'heure est grave devant ce règlement intérieur qui serait une arme dangereuse avec une présidence moins soucieuse des libertés.

Dans le règlement intérieur de notre établissement, nous aurions aimé voir porter en préambule le respect de la liberté d'expression et de conscience, la défense de la liberté d'enseignement et de recherche qui entraîne parfois des discussions virulentes entre collègues ou avec les étudiants. Ces principes, ces discussions sont la raison même de l'université et sont de plus en plus menacées.

Rappelons l'Article L952-2 du code de l'éducation qui précise que «Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité Les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs».

Nous aurions aussi aimé que notre employeur annonce nettement comment il nous défendrait devant d'éventuels débordements, comment il s'oblige à nous donner de bonnes conditions de travail et comment il gère les tensions avec les usagers (par exemple dues à l'application de ce règlement). Au lieu de cela des procédures contraignantes mises en place, des demandes d'autorisations multiples (nous sommes toustes des adultes responsables et non des enfants), des menaces de sanctions et de poursuites.

Même si certaines de nos remarques seront prises en compte dans le vote, donc la version finale, l'esprit coercitif demeure. Parmi les justifications, madame la présidente, vous avez fait état des incidents des derniers mois sur le campus Tertre : tags insultants, intrusion, présence de personnes soi-disant extérieures. Ces actes sont déjà punis par la loi. Ce durcissement de notre règlement ne sert à rien, ce règlement n'aurait rien empêché : aucun taggeur ne le lira et ne changera ses plans à cette lecture.

Parlons «intrusion» : l'université a voulu un campus Tertre ouvert, ouvert sur la ville et la société, la société s'invite donc sur le campus pour faire la fête et parfois avec des débordements. Nous voulons aussi préserver la mission de l'université comme espace ouvert sur la société laissant place à la liberté de se réunir, de s'exprimer, de délibérer et de critiquer dans le respect des règles du débat scientifique et démocratique.

Une façon d'éviter les incidents serait de refermer le campus et non de multiplier les vigiles (la mission de sécurité pourrait d'ailleurs être ré-internalisée) ou les interdictions pour les personnels et usagers.

Ceci étant dit nous allons reprendre tous les chapitres, tous les articles avant le vote : si nos propositions semblent avoir été prises en compte dans le RI mis au vote nous avons aussi fait des remarques que nous souhaitons discuter avec toustes les administrateurs et administratrices.

Après la lecture de notre prise de parole, la présidente reprend : il n'y a pas de durcissement, il y a un rappel des règles du vivre ensemble. On est libre de se réunir, il faut pouvoir s'organiser dans le cadre, poser dans la loi. Ça peut être très compliqué dans le fonctionnement si on ne s'organise pas collectivement. Elle est surprise que l'on parle de fête, mais il y a une fête de plus de 500 personnes qui ont dégradé le campus. On ne connaît pas le coût des dégradations sur les Campus. Cet argent, on ne peut pas le dépenser pour autre chose.

Les discussions l'ont profondément étonnée et inquiétée. La référence à l'abus de la liberté d'expression a fait beaucoup réagir alors qu'elle est au principe de la loi. Il s'agit de dire que seules les limites sont celles de la loi.

Elle cite l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : «La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.» La présidence n'a rien voulu dire d'autre que ce qui a été écrit en 1789. Elle a pris acte de ces réactions, mais il y a une dimension pédagogique.

UNI : il aura fallu que des personnels soient menacés pour que les remarques de l'UNI soient prises en compte, si on nous avait écoutés avant, on n'en serait pas là. La neutralité n'est pas à géométrie variable, par exemple, l'UNI n'a toujours pas de local. Cette modification du RI est une victoire de l'UNI qui défend l'ordre et la sécurité.

À cette remarque, ni la présidente, ni aucun.es administrateur.trices de la liste NUD n'ont sourcillé ou réagi.

Une discussion tendue s'ensuit : les directions des pôles Sociétés et Humanités ainsi que des élus reviennent sur les problèmes qui ont eu lieu les dernières semaines sur le campus Tertre et qu'ils subissent depuis de nombreux mois. On est obligé d'évacuer 16000 étudiants et 800 personnels, on ne peut pas faire cours. Des élus dénoncent les tags visant des personnels, des rassemblements qui ne sont pas des fêtes quand des personnes viennent cagoulées. Un élu NUD précise qu'il ne faut pas donner un visage catastrophique de la vie sur le campus Tertre : c'est un beau campus pour étudier ou travailler, mais il y a eu des problèmes graves.

Remarques des élus étudiants :

L'union Pirate : revient sur la notion de pédagogie du RI. Un DGA a rappelé en CVE que le document est juridique et non pédagogique. Cela est contradictoire. Il s'interroge sur la portée de ce changement de règlement. Si on veut parler à toutes les personnes de Nantes Université, il faut un document plus simple. La proposition mise au vote est un peu bâtarde.

InterAsso soutient le fond du RI, mais la forme a été laborieuse, les temporalités de travail ont posé problème.

Solidaires étudiants : pourquoi le planning est-il si serré alors qu'on savait depuis 2 ans que les élections étudiantes arrivaient à cette période? Il rappelle que les élus du CSA ont reçu le document le vendredi et les remarques étaient attendues le lundi. L'intersyndicale demande surtout un délai de réflexion et de concertation avant le vote. La conférence de consensus est utilisée dans le sens qui convient à la présidence.

Réponse : il fallait regrouper toutes les notifications qui sont dans des documents très divers.

Ensemble intervient sur plusieurs points. Nous regrettons les délais trop serrés pour une analyse sereine. Certains points ne sont pas clairs : quelle est la définition entre réunion publique ouverte et fermée, on peut en effet tout mettre derrière cette notion (séminaires de recherches, réunion avec des étudiants, etc.). Le fait de devoir informer la présidence systématiquement laisse imaginer une grande inflation de mails. Nous craignons aussi que «l'information» puisse amener à un contrôle des réunions.

Nous nous interrogeons sur un RI qui soit une réaction à des événements et souhaitons aller au-delà des événements. Une politique ne peut se faire seulement en réaction à des événements. Quitte à modifier le RI qui est un travail conséquent, il aurait fallu procéder à une modification globale. Ainsi, certains éléments importants manquent : on aurait pu approfondir les points sur le plagiat et l'éthique scientifique. Les principes institutionnels relatifs à l'usage des IA génératives énoncés en juin 2025 auraient également pu être intégrés au RI. Il semble y avoir une contradiction entre le fait que l'université n'est pas un espace public (article 23) d'une part et le fait que le RI se conforme à la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (article 8).

La présidente réaffirme qu'il ne s'agit que d'une information et qu'elle n'a jamais rien interdit. Concernant l'éthique, les dispositions dans le code de la recherche auraient pu être reprises. Il y a l'idée d'une Charte qui pourrait être annexée au RI. Concernant les réunions publiques internes, ce sont des réunions de travail, donc on réserve une salle. Informer, c'est moins fort que réserver une salle. L'établissement a l'obligation d'assurer la sécurité. Il faut concilier la liberté de réunion avec la sécurité. Concernant la contradiction potentielle sur l'espace public, il s'agit en fait d'un point juridique technique. La loi de 2010 (article 2) précise le champ d'application, qui est étendu au-delà de l'espace public.

Vote : contre : 7 (dont Ensemble), abstentions : 1, pour : 21

6. Revalorisation indemnitaire 2026 des personnels BIATSS titulaires

Le 1er VP, Dominique Averty présente la dernière phase de revalorisation sur 4 ans qui coûte 409000 € supplémentaires en 2026 (2,2 millions € au total). Il y a une convergence entre les différentes filières.

Ensemble : Nous remercions l'établissement qui fait des efforts alors que le gouvernement n'augmente pas le salaire indiciaire. Nous rappelons que les personnels de la BU demandent toujours que les conditions de récupération des heures supplémentaires du samedi matin travaillées soient les mêmes que pour l'après-midi

(1 heure de travail donnant droit à 1,5 heure supplémentaire) et que le choix de la prime soit aussi possible pour le samedi matin dans un souci d'équité entre les collègues qui travaillent toute la journée et seulement le matin. Nous demandons que cela soit étendu à tous les collègues travaillant le samedi. Nous regrettons que cette proposition n'ait pas été étudiée en commission prime puisque nous n'avons pas eu de réponse à nos questions.

Nous avons demandé que soit étudié de simplifier les groupes et de respecter les instructions du ministère qui faut qu'entre les filières pour des corps et grade comparables les groupes soient au même niveau. Il y a du mieux pour les catB, le compte n'y est pas encore :

- Les primes des conservateurs en chef restent inférieures à celles des IGR et AAE.
- Les primes du groupe 1 des bibliothécaires sont au niveau des g2 des ITRF et AENES et non au niveau du groupe 1.
- Nous avons aussi demandé que les primes de groupe 1 soient données pour tout encadrement hiérarchique.
- Nous regrettons que l'augmentation la plus faible en pourcentage soit pour les catégories C : en effet, ce sont les personnels les moins bien payés qui subissent le plus durement l'inflation et la stagnation du point d'indice.

Nous restons attachés à l'évolution des salaires par l'augmentation du salaire indiciaire et regrettons ce système compliqué du RIFSEEP dont nous demandons la simplification dans l'établissement.

Vote CONTRE par principe

Abstention de l'UNSA qui avait déjà demandé la suppression de la mention de grade dans le système de prime et ne l'a pas obtenue.

NUD remercie pour cette revalorisation. Il faut reconnaître les efforts de l'administration dans ce contexte difficile.

Ensemble : nous faisons remarquer que nous reconnaissons les efforts de l'administration

Dominique Averty indique que le fait de ne pas passer en commission prime s'explique par le risque de ne pas pouvoir le mettre en œuvre dès janvier 2026 sinon.

VOTE : abstentions : 7, Contre : 5 (liste Ensemble), Pour : 20 liste NUD

7. Révision des effectifs des personnels Enseignants-chercheurs et Enseignants

Point présenté par Dominique Averty.

La volumétrie des postes entre les pôles a été votée au CA du 6 juin.

Pour rappel : 48 postes répartis comme suit :

Humanités : 11

Sociétés : 7

Santé : 2

Sciences & technologie 25

Les postes BOE sont désormais hors volumétrie. L'idée est d'ouvrir un poste seulement si on est sûr d'un vivier de recrutement. Une seule proposition portée par l'UFR DSP et l'IRDPA a été remontée. Il n'y a pas de support attiré pour le poste BOE, il faut définir le support en prenant un autre poste vacant dans l'établissement.

8 postes infructueux en 2025 sont remis au concours en 2026 et sont donc considérés hors volumétrie.

Aucun arbitrage favorable sur les demandes de création n'a été rendu.

Ce qui donne 56 publications qui avaient été annoncées en CSA, il y en aura finalement seulement 55, car le pôle Sciences a renoncé à un support de poste.

La révision des effectifs hospitalo-universitaires a conduit à 19 demandes, qui sont en attente d'arbitrage au niveau du Ministère.

Pour les composantes hors pôles et les services universitaires, il y a 1 possibilité de recrutement pour la rentrée. Ce poste sera positionné au SUAPS. Les demandes de l'INSPE ont été refusées.

UNSA : annonce que comme au CSA vote la révision des effectifs

Ensemble : Nous déplorons le mauvais signal envoyé aux collègues de l'INSPE, il n'y a aucun poste à l'INSPE! Quel signal vis-à-vis de cette composante qui subit une énième réforme et qui porte maintenant une licence en plus des masters?

Réponse : La réflexion est en cours sur la réforme de la formation avec des questions qui ne sont pas encore réglées. Le risque aurait été de recruter des collègues alors que les besoins changeraient ensuite, car des formations pourraient ne pas ouvrir. Il y aura un point de vigilance en 2027 en fonction de la carte des formations mises en place.

VOTE : abstentions : 0, Contre : 6 (liste Ensemble), Pour : 23

8. Évolution des modalités de mise en œuvre du congé innovation

Point présenté par Dominique Averty.

Le congé innovation est mis en place par Nantes Université, au-delà du cadrage national. Légalement, on ne peut pas décharger des collègues de la totalité du service, car la modulation de service implique un minimum de 64 h ETD à assurer. La raison de cette évolution : avec la modalité actuelle, de congés étalés sur deux années universitaires, cela pose des contraintes, certains y renoncent ou ne peuvent aller au bout. En réponse aux demandes des collègues, la proposition est faite d'ajouter une modalité : début du congé innovation en septembre, avec une réduction de 64 h par semestre d'enseignement. C'est un dispositif nouveau, mais il y a un nombre important de demandes et plus important que prévu. Le financement est sur le PUI donc des personnels non enseignants (hospitaliers) ont pu obtenir ce financement.

Ensemble : quid pour les BIATSS? Y a-t-il un lien entre ce congé et les crédits d'innovation? Y a-t-il aussi des dispositifs pour les étudiants et les doctorants?

Réponse : 8 collègues ont bénéficié de ce congé, mais ils viennent tous du pôle Sciences et Techniques. Alors que l'innovation se fait également ailleurs. Par exemple, la seule chaire IUF innovation est au pôle Humanités. Il y a un statut étudiant-entrepreneur pour les doctorants. Pour les BIATSS, réponse à chercher sur les modalités que cela pourrait prendre.

VOTE : Pour à l'unanimité

9. Modalités de versement de la PEDR

Point présenté par Dominique Averty.

La prime d'engagement doctorat et de recherche est remplacée par la prime C3 du RIPEC. Elle continue néanmoins à exister pour les hospitalo-universitaires et les lauréats de l'IUF. Elle était payée tous les trois mois, ce qui n'est pas très simple. C'est la seule prime non mensualisée, et c'est l'établissement qui choisit. Mensualiser cette prime est une question de bon sens. Approuver la mensualisation permettra de la mettre en œuvre dès janvier 2026.

VOTE : Pour à l'unanimité

11. Questions diverses

La présidente présente une motion portée par les élus étudiants en défense de la Palestine et souligne que le travail de relecture et modification a été fructueux, mais la dernière version n'est pas encore complètement consensuelle. Elle exprime le soutien et précise les démarches mises en œuvre par l'établissement. Elle s'engage à saisir le MESR pour demander un accueil des universitaires palestiniens sans limitation. La présidente marque le soutien de l'administration à l'accueil des universitaires et étudiants étrangers, un collègue enseignant-chercheur gazaoui a été accueilli grâce au dispositif PAUSE, sa fille va bientôt le rejoindre comme étudiante. Les universités à Gaza étant détruites, les collègues sont aussi appelés à encadrer à distance des étudiants palestiniens en master.

L'élu de l'Union pirate rappelle que cette motion a été déjà été évoquée plusieurs fois.

NUD : deux élu-es saluent l'initiative des syndicats étudiants pour cette motion, mais regrettent que la motion ne soit pas consensuelle et limitée à la question universitaire. Il et elle annoncent voter pour cette motion, car on ne peut pas toujours être neutre. Un autre élu NUD indique que cette motion sort du cadre pour lequel les collègues lui ont donné mandat pour le CA. Il est opposé à ce qu'on soumette au vote une motion même si la cause est noble.

Texte de la motion :

Nantes Université exprime son soutien à la communauté universitaire et étudiante palestinienne

Le Conseil d'Administration de Nantes Université exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire palestinienne. Il condamne tout particulièrement les atteintes aux infrastructures et installations éducatives et académiques intervenues à Gaza. Au vu de l'hécatombe humaine et de l'ampleur des destructions qualifiée de génocide par la Commission d'Enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport du 16 septembre 2025, la destruction des universités gazaouies pourrait sembler anecdotique. Elle ne l'est pas, témoignant d'une volonté éminemment condamnable d'obérer l'avenir d'une population.

Le droit à l'éducation est un droit humain fondamental, indispensable à la préservation de l'identité, du patrimoine et de la vie civique d'un peuple. De même, le droit à la recherche doit être respecté, et rien ne devrait entraver le travail des chercheuses et chercheurs qui examinent la qualification des faits advenus et la réalité des accusations de crime de guerre ou d'intention génocidaire.

Fidèle à sa vocation d'accueil et de transmission des connaissances, l'université est un lieu d'ouverture et de solidarité internationale, en même temps que d'émancipation par le savoir. En conséquence, Nantes Université demande la reprise immédiate de l'accueil des étudiantes et étudiants palestiniens en France sans durcissement des conditions, ainsi que la reprise de l'accueil de chercheuses et chercheurs palestiniens par le programme PAUSE. Notre université s'engage également, comme elle a toujours fait, à mobiliser les moyens à sa disposition pour accueillir à Nantes, Saint-Nazaire ou La Roche-sur-Yon des collègues menacés dans leur pays.

Enfin, le Conseil d'Administration exprime son soutien à tous les personnels, étudiantes et étudiants de Nantes Université touchés d'une manière ou d'une autre par la tragédie qui se déroule au Proche-Orient. Notre université ne tolère aucune forme de racisme, d'islamophobie, d'antisémitisme, de xénophobie ou de discrimination, quelle qu'elle soit. Elle soutiendra tous les étudiant-es et personnels pris à partie, en les appelant à dénoncer de tels actes auprès de la cellule d'écoute et de signalement.

VOTE : abstentions : 13, Contre : 2, Pour : 14 (dont liste Ensemble)